

conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé, le conseiller Réal Côté, le conseiller James Keays, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Jocelyn Villeneuve, directeur général, M. Sébastien Fournier, directeur général adjoint et greffier adjoint, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics, M. Dave Ste-Croix, directeur des Services administratifs et M. Marc Dupont, coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

M. le Maire mentionne que les points inscrits à l'ordre du jour sont les suivants :

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES
- 4. RAPPORT DU MAIRE ET INFORMATION AU CONSEIL
- 4.1 rapport du maire
- 4.2 état des revenus et dépenses
- 5. QUESTIONS DU PUBLIC
 - question d'ordre général;
 - durée maximale: 20 minutes;
 - chaque intervenant doit s'identifier;
 - le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.
- 6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS
- 7. ACCEPTATION DES COMPTES
- 7.1 comptes du mois;
- 8. OUVERTURE, ÉTUDE ET/OU ACCEPTATION DES SOUMISSIONS
- 8.1 ouverture de soumissions Services techniques pour le nettoyage et l'inspection des conduites d'égouts
- 8.2 ouverture de soumission Rapiéçage mécanisé 2024
- 9. SERVICES MUNICIPAUX
- 9.1 Protection contre les incendies
- 9.2 Urbanisme, aménagement et environnement
- 9.3 Loisirs et culture

9.3.1	demande de fermeture, d'utilisation et de ralentissement de circulation de rues et d'infrastructures municipales - 20ième édition Festival Musique du Bout du Monde 2024		
9.4	Travaux publics		
9.4.1	paiement de facture - Rénovation C.M.(9248-7933 Québec Inc.)		
9.5	Services administratifs		
9.6	Services juridiques et greffe		
9.6.1	maire suppléant et substitut du maire		
9.6.2	vente d'une parcelle de route désaffectée à monsieur Dylan Méthot – Lot 4 713 990 ptie, cadastre du Québec		
9.6.3	indemnité provisionnelle additionnelle – Dossier d'expropriation SAI-Q-260849-2203		
9.6.4	modification de la résolution 23-06-021 - Vente d'un terrain - Lot 3 811 163, partie, cadastre du Québec - Auberge Caribou Inc.		
9.6.5	baux à des fins communautaires sans but lucratif - Ministère des Ressources naturelles et des forêts - Gestion des plages		
9.6.6	Beneva assurances générales – Ajout du 155, rue de la Reine - Paiement de facture du 2024-07-01		
9.6.7	paiement de facture - Assurances BFL Canada risques et assurances Inc Assurances cyber risques - Renouvellement 2024-2025		
9.6.8	acceptation d'un projet d'amendement au règlement 1156-11 et date de l'assemblée de consultation (premier projet 1156-11-67)		
9.6.9	modification de la résolution 23-12-009 - Vente d'une parcelle de route désaffectée - Lot 4 714 019 partie, cadastre du Québec - Monsieur Pascal Caron-Savard		
9.7	Direction générale		
9.7.1	paiement factures -Plateforme Kaleidos – Budget participatif		
9.7.2	abrogation de la résolution 24-02-011 - Offre de service Club de sauvetage Le Kraken		
9.7.3	avenant #2 honoraires supplémentaires - Surveillance des travaux de réfection de la montée Pointe-Navarre		
9.7.4	paiement de facture - Services professionnels pour la prise de vue aérienne - Projet de la Capitale des pêches maritimes du Québec		
9.7.5	convention d'aide financière - Octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du PRACIM - Réfection de l'Hôtel de ville		

9.7.6	modification des zones de dépassement entre le 271 et le 308, montée de Rivière-Morris	
9.7.7	dépôt de la liste des contrats de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ par fournisseur - 2024	
9.7.8	entente avec Gaspé, Berceau du Canada - Gestion du site Berceau du Canada	
9.7.9	entente avec le centre socio-culturel Manoir Leboutillier – Gestion du site du Manoir Le Boutillier	
9.7.10	avenant #1 - Travaux de réfection de l'enveloppe et système CVCA de l'hôtel de ville de Gaspé	
9.7.11	aide financière - Camp de jour spécialisé - Musée de la Gaspésie	
9.7.12	appui aux demandes citoyennes pour un néphrologue	
9.8	Ressources humaines	
9.8.1	embauche aux postes temporaires de journalier	
9.8.2	embauche d'une personne salariée au poste saisonnier de chauffeur-journalier	
9.8.3	démission d'une personne salariée	
9.8.4	fin de la période d'essai d'un titulaire au poste annuel de chauffeur-journalier (été jour et hiver nuit)	
9.8.5	adoption de la description de fonction du poste de directeur.trice de l'ingénierie	
9.8.6	modification aux périodes de congé sans solde à traitement différé	
9.8.7	attribution à l'interne du poste annuel de préposé à l'avitaillement à l'aéroport	
9.9	Projets majeurs	
10.	ADOPTION DES RÈGLEMENTS	
11.	AVIS DE MOTION	
12.	RAPPORT DES COMITÉS	
12.1	comité consultatif d'urbanisme	
13.	AFFAIRES NOUVELLES	
14.	QUESTIONS DU PUBLIC - questions doivent obligatoirement porter sur les matières indiquées à l'ordre du jour de la séance;	

- durée maximale: 10 minutes;

- chaque intervenant doit s'identifier;
- le droit de parole de chacun est limité à 5 minutes maximum.

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

RÉS. 24-07-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE l'ordre du jour décrit ci-dessus soit adopté.

RÉS. 24-07-002

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

CONSIDÉRANT QUE des copies des procès-verbaux ont été remises à chaque membre du conseil municipal, à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les Cités et villes, et qu'en conséquence, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

IL est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE les procès-verbaux des séances du conseil municipal tenues les 3 et 17 juin 2024, résolutions 24-06-001 à 24-06-071 inclusivement, soient adoptés tels que rédigés.

RAPPORT DU MAIRE

M. le Maire fait le point :

D'entrée de jeu, rappelons que nous tenons nos séances ici à Rivière-au-Renard le temps que les travaux de rénovations profonds soient terminés à l'hôtel de ville, normalement d'ici à l'hiver.

Merci aux Chevaliers de Colomb de nous accueillir dans ce bâtiment municipal qu'ils gèren.

Merci aussi à Télé-Gaspé d'avoir accepté de rehausser leur contrat afin de couvrir les séances du conseil de l'été et les séances de mi-mois, ce qui ne s'était jamais fait et qui était une volonté de ce conseil.

Par ailleurs, l'été est bien démarré et le cœur de la saison touristique est aussi en marche. Je vous souhaite d'en profiter pleinement et, même si on est chez-nous, on peut aussi prendre le temps de profiter des infrastructures et équipements qui sont à la disposition des touristes : la quasi-totalité de ce qu'on investit en tourisme est aussi bon pour notre population, alors profitons-en!

BILAN DES RENCONTRES

Ceci dit, j'enfile comme d'habitude avec le bilan, en rafale, des rencontres et autres événements auxquels j'ai participé depuis mon dernier bilan. Nous couvrirons les 5 semaines du 3 juin au 8 juillet inclusivement :

- Avec ce soir, j'ai participé à 3 séances du Conseil municipal durant cette période;
- À un conseil d'administration et une rencontre de travail de Destination Gaspé;

- Une séance de travail de la MRC; et
- Un Comité de vitalisation de la MRC;
- Au niveau régional, nous avons seulement eu :
 - 2 Tables des préfets;
 - 1 Regroupement des MRC de la Gaspésie à Ste-Anne-des-Monts;
 - 1 C.A. de la Régie intermunicipale des Transports au même endroit:
 - 2 séances de travail de la RÉGIM;
 - o 1 C.A. virtuel de l'Alliance de l'Est en énergie;
 - 1 C.A. virtuel de la Société de Chemin de fer de la Gaspésie; et
 - 1 Comité de sélection du Fonds Régions et Ruralité volet 1.
- Du côté de l'UMQ, j'ai participé à :
 - o 1 Conseil exécutif; et
 - 1 Conseil d'administration à Québec:
 - 1 Comité directeur du Caucus des Cités régionales;
 - 1 Comité sur le transport aérien régional; et
 - o 2 rencontres internes avec des employés spécialisés;
 - J'ai aussi représenté l'Union au Congrès annuel de la Fédération canadienne des Municipalités à Calgary, incluant les réunions du Caucus Québec, du Caucus francophone, les allocutions du Premier ministre Trudeau et des représentants des oppositions, j'étais aussi panéliste sur l'innovation municipale, et j'en passe... En plus d'innombrables rencontres informelles avec des maires de partout au Canada.
- Outre tous ces éléments de la sphère publique, j'ai aussi eu plusieurs rencontres internes avec les directions de la Ville, la MRC, la RÉGIM, l'UMQ et Destination Gaspé, entre autres;
- Dans les autres sphères politiques ou ministérielles :
 - J'ai eu une rencontre avec le maire de Michalowo en Pologne sur différents sujets touchant nos municipalités;
 - Une rencontre avec la mairesse de Banff en Alberta à propos de nos réalités municipales et touristiques, entre autres quant au tourisme hivernal qu'ils ont réussi à développer, aux enjeux de surtourisme et de creux de saisons, aux relations avec Parcs Canada, à la gestion de la faune, etc.;
 - Récemment, j'ai rencontré le ministre fédéral Dominic Leblanc à Gaspé, l'un des proches du Premier ministre, où on a échangé de logements, d'éolien, de pêches, d'infrastructures, de culture, du phare de Cap-des-Rosiers et j'en passe;
 - J'ai aussi rencontré le ministre du MAPAQ, André Lamontagne, avec notre député, pour se mettre à jour sur la question des pêches; cette rencontre était précédée d'un point de presse où le provincial annonçait 7M\$ pour les pêcheries et où j'étais avec le conseiller Keays.
- En plus de toutes ces rencontres, j'ai dénombré 8 autres rencontres avec des organismes et entreprises durant cette période, dont M. Fabien Sinnett, les cadets policiers, Hydro-Québec et la SAAQ, entre autres;
- Du côté des événements, j'ai participé à :
 - La Journée de la Gaspésie, à distance, mais quand même avec beaucoup de conviction;
 - Un Symposium sur les croisières internationales à New York avec l'équipe de Destination Gaspé et les gens de l'Association des Croisières du Saint-Laurent, un événement où nous devions montrer un peu de pression politique auprès des lignes de croisières et ses partenaires;
 - Au lancement de la construction du projet Demeure-Toi, 12 unités de logements pour personnes vivant avec un Trouble du Spectre de l'Autisme;

- Pendant 3 jours, au Festival de Petit-Cap, où j'ai fait une allocution d'ouverture et où j'y ai croisé les conseillers Noël et Denis;
- À différentes festivités de la Fête nationale, dont la régionale à Petit-Cap, celles de Saint-Majorique et celles de Cap-aux-Os;
- Aux activités de lancement de la Transat Québec-Saint-Malo pendant deux jours Québec, et je remercie les conseillers Côté et Noël d'avoir officié lors des activités à Rivière-au-Renard;
- À la journée portes ouvertes de la caserne 52, avec mon uniforme de pompier, où j'ai croisé les conseillers Keays et Giroux-Bossé;
- À une visite des nouvelles installations sur la rue de la Reine, une idée géniale de l'horticultrice Danielle Petitpas poussée politiquement par le conseiller Keays et dont le résultat est phénoménal;
- Au magnifique Mawiomi de la Première Nation Mi'gmaq de Gespeg le weekend dernier, où j'ai croisé la conseillère Giroux-Bossé;
- À l'activité Roulons don du Centre de Pédiatrie sociale en communauté de la Côte-de-Gaspé, encore une superbe façon de soutenir notre jeunesse.
- Enfin, j'ai dénombré 23 entrevues médiatiques individuelles dont une à LCN.

Ça conclut mon bilan des activités des 5 dernières semaines.

ARÉNA

Comme premier dossier de fond pour ce soir, l'aréna.

Comme la grande majorité des citoyens, nous avons reçu la réponse gouvernementale comme un véritable coup de semonces.

Nous avions tout fait comme ils nous l'avaient demandé et suggéré.

Entre autres, en allant cumuler les appuis dans le milieu du Grand Gaspé, autant auprès des organismes, des jeunes, des aînés, du milieu scolaire, des municipalités avoisinantes, de la MRC, du député, etc. On nous demandait d'être concertés et on l'a vraiment été, puisqu'aucun autre projet à Gaspé n'a été déposé. C'était l'unique priorité du milieu. On était concertés.

On nous avait laissé entendre que notre projet initial de complexe sportif était trop gros dans leur vision de notre taille de ville, comme si on n'avait pas le droit d'avoir de l'ambition en région, alors on a phasé le projet pour en réduire l'ampleur à l'expression d'un aréna avec quelques locaux connexes, sans plus.

On nous avait aussi dit : si vous avez des plans et devis en poche, ça donne beaucoup de points. On a mis 1,2M\$ en plans et devis, sans subvention, pour être prêts.

Dans mon cas particulier, ce qui ajoute l'insulte à l'injure, c'est que ça avait été l'un de mes gros chevaux de bataille lors de ma présidence de l'UMQ et que le gouvernement avait fini par sortir 1,5MM\$ de ses coffres... de l'argent qui devait être utilisé en priorité pour des grosses infrastructures à vocation supralocale ou régionale... pas juste pour des petits projets que les MRC peuvent soutenir avec le Fonds Régions et Ruralité.

On a poussé le dossier politiquement et administrativement. On cochait toutes les cases. Mais non, encore un refus. Inexplicable. Mais on va se le faire expliquer. On va demander des comptes pour bien comprendre là où ça a achoppé. Et pourquoi d'autres projets similaires ont pu passer dans des régions qui ont reçu bien plus que la Gaspésie dans la répartition de l'enveloppe.

Car on devra se préparer pour le prochain appel de projets. Le gouvernement a voté 1,5MM\$ sur 10 ans dans ce programme. Il y a encore plus de 1MM\$ de projets refusés. On peut présumer qu'une autre enveloppe de 150M\$ à 300M\$ devrait être ouverte d'ici la fin de l'année...

D'ici là, on va maintenir le respirateur artificiel sur notre honteuse relique. Mais si ça pète et qu'on doit y mettre des millions\$ sans subvention, on pourrait devoir la fermer. Et on ne veut surtout pas ça.

Dossier à suivre.

PHARE DE CAP-DES-ROSIERS

Dans le dossier du Phare de Cap-des-Rosiers, je suis heureux que le fédéral ait reviré de bord. Mais trop tard pour que le comité se trouve un étudiant; rendu à la fin-juin, tout le monde s'est trouvé un job d'été! Les bénévoles tiennent le phare à bouts de bras pour le garder ouvert aux visiteurs... mais sans ressources humaines, c'est périlleux. S'il y a des gens qui peuvent leur offrir un coup de main, ils seront assurément preneurs...

Sur le fond du dossier, j'ai aussi jasé de la problématique avec le ministre Dominic Leblanc, qui est dans le top 5 des ministres les plus influents auprès du Premier ministre Trudeau. Pour qu'il plaide en faveur d'un transfert de l'infrastructure vers Parcs Canada, qui gère déjà des phares patrimoniaux ailleurs au pays... d'ailleurs, je me plais à rappeler que l'équipe du Parc Forillon à Gaspé gère déjà le phare de Pointe-au-Père à Rimouski, en plus de celui de Cap-Gaspé. On a l'expertise à Parcs Canada pour ça, et c'est dans la mission de Parcs Canada de veiller à notre patrimoine que Pêches et Océans ne priorise pas.

PÊCHES

Parlant de Pêches et Océans Canada, la désastreuse saison de la pêche à la crevette et au turbot se confirme.

Des comités sont en place. Du côté de Québec, le MAPAQ est à table et planche sur des solutions avec le milieu. Mais sans la présence cruciale du fédéral à table pour participer et contribuer aux solutions, c'est un plus difficile d'atteindre des succès.

Les équipes de la Ville et de la MRC sont à pied d'œuvre, avec une ressource spécialisée, pour travailler en mode diversification de l'industrie et diversification de l'économie. Beaucoup de travail en allant.

ÉOLIEN

Dans l'éolien aussi, il y a des soubresauts des marchés. Des parcs américains qui ne lèveront pas, ce qui a un impact sur la chaîne d'approvisionnement.

Soyons clairs, même s'il y a des changements sur les marchés, nos industries à Gaspé, dont le géant LM, tirent leur épingle du jeu.

Mais si on veut que ça marche à plus long terme, il va falloir que le Québec arrête d'acheter des composantes en Chine, alors qu'elles sont disponibles au Québec. Il faudra des règles du jeu qui vont favoriser les joueurs québécois et pas seulement l'économie chinoise. Si Hydro-Québec développe 10000 MW d'énergie éolienne, ça peut faire beaucoup de pales et de freins pour nos compagnies d'ici... qui trouveraient une stabilité sur des marchés planétaires instables.

LOGEMENTS

Avant-dernier sujet, le logement. Ça bouge encore.

- Les 12 unités de l'organisme Demeure-Toi pour personnes autistes sont débutés là où était l'ancien Centre colombien et l'ancienne Ardoise.
- La première phase de 32 unités abordables totalement adaptées de Han-Logements est débutée à Sandy Beach aussi.
- Le projet de 84 unités abordables près du MAPAQ a reçu son financement. À la dernière séance, nous avons accordé un crédit de taxes de 35 ans au projet pour l'aider à prendre son envol.
- Les 12 unités pour aînés à Petit-Cap semblent enfin prêtes. Les premiers locataires devraient y entrer cet automne.
- De nouveaux joueurs très expérimentés seraient aussi embarqués dans le projet de 144 unités purement privées de Logements CVP près du IGA. Des tests de sol supplémentaires ont été réalisés ce printemps. Notre équipe est en contact avec eux.
- J'ai aussi vu passer un magnifique projet de 12 habitations communautaires récemment, un tout nouveau modèle porté par Océanne Brochu et sa famille. Un concept basé sur le partage d'équipements et d'expertise par et pour le voisinage. On va suivre ça de près!
- Il y a aussi le méga-projet de développement de Gestion Bourgades, la famille Bourdages, derrière le Couche-Tard. Nous les avons rencontrés tout à l'heure en régie interne. Les plans de la phase 1 avancent. Nous continuons de soutenir ce projet important qui vise à développer un nouveau quartier majeur, à tendance écologique, presqu'aussi grand que l'actuel centre-ville, de l'autre côté du pont, sur un horizon de 15 à 20 ans. C'est grand, mais si on veut progresser, c'est exactement avec ce genre de projets et de promoteurs qu'on aime travailler.

Il y en a d'autres aussi qui bougent en coulisses, mais qui sont trop embryonnaire pour qu'on en parle publiquement.

Bref, certes, on manque de logements, mais avec tous les efforts qu'on y a consacré, c'est en train de débloquer.

NÉPHROLOGUE

Comme dernier sujet pour ce soir, nous avons été interpellés par Monsieur Jean Lapointe pour appuyer sa demande pour que le CISSS de la Gaspésie se dote d'un néphrologue, puisque nous serions l'une des seules régions au Québec à ne pas avoir accès à un tel médecin spécialiste.

Actuellement, notre monde va à Rimouski pour ce service, à 4½ heures de route, alors qu'ils sont souvent malades. Bref, c'est loin d'être l'idéal.

Alors, le conseil adoptera ce soir une résolution pour soutenir cette initiative citoyenne de Monsieur Lapointe, qui poursuit le combat après des gains importants en hémodialyse. Bravo.

FÉLICITATIONS

Je conclus avec mes félicitations.

D'abord, un immense bravo à la jeune Lycia Coulombe de Gaspé, couronnée championne canadienne en karaté, et qui prendra le chemin de Sao Paulo au Brésil pour nous représenter aux championnats panaméricains. C'est un exploit colossal, alors je salue sa détermination et je la remercie de faire rayonner notre coin de pays, elle et est parents.

Je souligne aussi les 50 médailles remportées par les Barracudas à la dernière compétition régionale du côté de Rimouski à la mi-juin. 4 de nos athlètes ont poursuivi l'aventure à Montréal pour les championnats Québécois : Madison Swan, Aurélie Côté et Noémie Boucher et Élis Pelletier, ce dernier nous ayant rapporté une médaille d'or et une de bronze. Chapeau!

Dans le réseau de la santé, félicitations à Marie-Elaine Fleury, lauréate du prix Reconnaissance ExploRÉA pour sa contribution exceptionnelle dans la supervision de stages en réadaptation.

CONCLUSION

Je conclus avec mes meilleurs vœux pour l'été. Profitez des nombreux événements qu'on vous offre un peu partout. De mon côté, je vais en couvrir plusieurs alors n'hésitez jamais à venir me jaser s'il y a quoi que ce soit, ça me fait toujours plaisir.

Encore un grand merci à toutes nos personnes impliquées dans le mieuxêtre et dans le rayonnement de notre coin de pays, entre autres nos bénévoles qui contribuent massivement à nos événements sportifs et culturels.

À toutes et à tous, faites attention à vous et aux gens autour de vous. Merci.

NOTE ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES

Des prévisions par sous-activités sont déposées au conseil. À 19 h 59, la première période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

RAPPORT DES CONSEILLERS ET/OU QUESTIONS AUX OFFICIERS

Le conseiller Mathieu Denis :

- Séances du conseil municipal;
- Rencontres et discussions téléphoniques avec plusieurs citoyens et organismes du quartier, notamment concernant le 12 logements de Petit-Cap, la rue des Touristes et l'aire de jeux de Petit-Cap;
- Félicite les jeunes baseballeurs de Petit-Cap qui ont participé à divers tournois et souligne l'équipe U-13 de Petit-Cap qui a gagné ces 2 tournois.

Le conseiller Jean-Michel Noël:

- J'ai assisté au Festival de Petit-Cap et félicite le comité organisateur;
- Le 1^{er} juillet, j'ai assisté aux activités relatives au passage de la Transat Québec-St-Malo à Rivière-au-Renard et félicite les comités organisateurs;
- J'ai assisté au tournoi 4 contre 4 de hockey et au bal des finissants des élèves d'Antoine-Roy;
- > Rencontres et discussions avec divers citoyens et organismes;
- Félicite Lycia Coulombe pour son championnat canadien en karaté (1ère place).

La conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé :

- Séances ordinaires du conseil municipal;
- Le 06 juin, j'ai assisté au lancement de la saison touristique de Destination Gaspé à la gare intermodale et participé à la journée de la Gaspésie;
- Le 09 juin, j'ai participé au défi un tour de baie pour ta santé au profit de la fondation Santé Côte de Gaspé;
- Le 12 juin, j'ai rencontré le conseil d'administration du centre culturel le Griffon;
- Le 13 juin, j'ai eu une entrevue pour le dossier du phare de Cap-des Rosier avec TVA nouvelles, j'ai également eu deux autres entrevues sur ce dossier dans la même semaine, j'ai également participé au souper de reconnaissance du club de Karaté Budokan Gaspé;
- Le 18 juin, j'ai organisée une rencontre stratégique pour le dossier du Phare de Cap-des-Rosiers avec les intervenants principaux du milieu afin de trouver des solutions pour appuyer notre comité de bénévole. J'ai également eu une rencontre du comité consultatif d'urbanisme en soirée;
- Le 24 juin, j'ai été à la journée porte ouverte de la caserne de Rosebridge ainsi qu'aux festivités de la Saint-Jean au café de la traverse qui a été une belle réussite pour la première édition;
- Le 28 juin, j'ai participé à un tournage portant sur les femmes pour le volet politique et intergénérationnelle. J'ai également eu une rencontre sur le dossier d'agrandissement du centre des loisirs:
- Le 29 juin, j'ai été présente au Mawiomi, rassemblement de la nation à Cap des rosiers;
- Le 7 juillet, j'étais également présente au roulons dons, nous avons participé en famille et fait un 14 km au profit de l'équipage.

En terminant, Merci Daniel de nous aider à tenir le phare. Je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit dans le dossier mais, samedi c'est la journée des phares, notre comité du site historique maritime du phare de cap-desrosiers nous organisent une belle programmation, je vous invite donc à y participer en grand nombre.

Merci beaucoup et bon mois de juillet, profitez de nos belles plages et de nos magnifiques paysages.

Le conseiller Réal Côté :

- Séances du conseil municipal;
- Le 6 juin, j'ai assisté à la journée « Gaspésie tout en bleu »;

- J'ai assisté au lancement de la saison touristique à la gare intermodale;
- J'ai assisté, comme maire suppléant, au partenariat entre le Foyer de Gaspé et l'Association des personnes handicapées de Gaspé;
- J'ai assisté au Tour de la Baie pour la Santé;
- J'ai assisté, comme maire suppléant, au Gala des élèves de la polyvalente C.-E.-Pouliot;
- J'ai assisté à la fête de la St-Jean à St-Majorique, un merci spécial au comité organisateur et également au Café de la Traverse pour son implication dans la communauté de St-Majorique;
- J'ai assisté à la cérémonie du Pôle Gaspé dans le cadre de la Transat Québec-St-Malo à Rivière-au-Renard;
- Activité de la fête du Canada;
- Participé à l'activité « Roulon Dons ».

Le conseiller James Keays :

- Participé aux activités de la journée de la Gaspésie;
- Participé au lancement de la saison touristique pour Destination Gaspé;
- Participé à l'inauguration du partenariat entre le Foyer de Gaspé et l'Association des personnes handicapées de Gaspé;
- Participé à la journée porte ouverte de la caserne des pompiers de Rosebridge;
- Représenté la ville au gala de reconnaissance de la formation professionnelle;
- Participé à un C.A. de la Régie des matières résiduelles;
- Participé à l'activité « Roulons Dons »;
- Fait un résumé des nouveaux aménagements sur la rue de la Reine (fruits, légumes et bacs);
- Fait un résumé sur l'état de la promenade pour travaux à venir à court terme;
- Suivi sur l'installation des dos d'ânes;
- Fait le point sur le dossier de l'aréna de Gaspé suite aux refus de la demande d'aide financière.

Le conseiller Ghislain Smith : Absent.

RÉS. 24-07-003

ACCEPTATION DES COMPTES DU MOIS

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités financières au montant de 2 877 825.07 \$ dont :

Activités financières régulières :

2 877 825.07 \$

CONSIDÉRANT les dépenses reliées aux activités d'investissement au montant de 1 288 058.21 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement des dépenses reliées aux activités financières non autrement autorisées au montant de 153 057.78 \$.

QUE le conseil prenne connaissance des dépenses engagées en vertu du règlement 1224-13 (délégation de pouvoir) :

Activités financières : 2 724 767.29 \$

Activités d'investissement : 1 288 058.21 \$

RÉS. 24-07-004

OUVERTURE DE SOUMISSIONS – SERVICES TECHNIQUES POUR LE NETTOYAGE ET L'INSPECTION DES CONDUITES D'ÉGOUTS

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'élaboration du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts et des chaussées il est nécessaire de procéder à l'inspection des conduites sur les réseaux d'égouts;

CONSIDÉRANT QUE le mandat a pour objectif d'inspecter les conduites d'égouts identifiées dans le cadre de l'élaboration des plans d'intervention afin de rencontrer les exigences du MAMH;

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres public a été fait sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO);

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu quatre (4) soumissions, soit celles de :

- Inpecvision 3D inc. au montant de 192 073 \$, plus les taxes applicables;
- Ortec Environnement Services inc. au montant de 241 325.30 \$, plus les taxes applicables;
- Can-Explore inc. au montant de 152 604 \$, plus les taxes applicables;
- Can-Inspec inc. au montant de 221 964.29 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission est conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Arpo Groupe-Conseil inc. faisant suite à leur analyse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat de services techniques pour le nettoyage et l'inspection des conduites d'égouts à Can-Explore inc. au montant de 152 604 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1515-23.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

RÉS. 24-07-005

OUVERTURE DE SOUMISSION – RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ 2024

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'intervenir afin de régulariser certaines conditions de détérioration de rue à l'aide de travaux de rapiéçage mécanisé;

CONSIDÉRANT QUE les rues ou portions de rues indiquées sur la liste du bordereau de soumission ont été priorisées étant donné leur état de détérioration;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres public sur SEAO la Ville de Gaspé a reçu une seule (1) soumission soit celle de :

 Eurovia Québec Construction inc. au montant de 705 040.00 \$, plus les taxes applicables pour les travaux généraux de rapiéçage mécanisé dans les diverses rues de la ville et de 56 515.70 \$, plus les taxes applicables pour les travaux concernant des réparations de bris d'aqueduc et d'égout sur l'ensemble des rues de la ville.

CONSIDÉRANT QUE cette soumission est conforme au devis et respecte notre budget et l'évaluation effectuée par le service des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte la soumission de Eurovia Québec Construction inc. pour le rapiéçage mécanisé en 2024 au montant total de 761 555.70 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée de la façon suivante : 705 040 \$ plus les taxes applicables au règlement d'emprunt 1478-22, 40 000 \$ plus les taxes applicables au code budgétaire 02-413-00-625 et le solde, soit la somme de 16 515.70 \$ plus les taxes applicables, au code budgétaire 02-320-00-625.

RÉS. 24-07-006

DEMANDE DE FERMETURE, D'UTILISATION ET DE RALENTISSEMENT DE CIRCULATION DE RUES ET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES – 20IÈME ÉDITION FESTIVAL MUSIQUE DU BOUT DU MONDE 2024

CONSIDÉRANT les demandes du Festival Musique du Bout du Monde pour l'utilisation et la fermeture de la rue de la Reine, entre la rue Adams et la rue de la Cathédrale du jeudi 8 août, 6h au lundi 12 août, 17h pour la tenue de leur événement;

CONSIDÉRANT les demandes du Festival Musique du Bout du Monde pour l'utilisation et la fermeture de la rue de la Cathédrale entre le stationnement de la Cathédrale et la rue de la Reine de 13 h à 15 h samedi le 10 août 2024 pour la tenue du grand défilé qui toutefois sera remis au lendemain midi en cas de pluie;

CONDIDÉRANT un ralentissement de circulation pour la fin du défilé sur les rues Adams et Jacques-Cartier pour terminer à l'aréna de Gaspé le samedi 10 août 2024;

CONSIDÉRANT les activités qui auront lieu dans différents quartiers de la ville de Gaspé du 8 au 11 août 2024;

CONSIDÉRANT le plan de circulation et de stationnement alternatif élaboré par le Festival Musique du Bout du Monde en lien avec la Ville de Gaspé pour faciliter la circulation des personnes et pour assurer le passage des véhicules d'urgence et de sécurité;

CONSIDÉRANT les impacts touristiques et socio-économiques très importants reliés à cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise pour la tenue du Festival Musique du Bout du Monde:

- La fermeture de la rue de la Reine, entre la rue Adams et la rue de la Cathédrale, du jeudi 8 août, 6 h au 12 août, 17 h pour la tenue de leur événement;
- La fermeture du stationnement municipal de la rue Harbour du lundi 5 août 2024 à 6 h au lundi 12 août 2024 à minuit;
- L'utilisation du parc Yvette Bossé du lundi 5 août 2024 à 6 h au lundi 12 août 2024 à 17 h;
- L'Utilisation du parc au coin de la rue Le Boutillier et Adams (face à Poste Canada) du samedi 10 août au dimanche 11 août 2024;
- Le contrôle et le ralentissement de la circulation sur la rue Harbour durant l'événement et durant le montage et le démontage du site;
- L'utilisation du site Berceau du Canada pour présenter un spectacle, dimanche le 11 août 2024 à 01 h 30, sujet à l'accord de l'organisme gestionnaire du site;
- La circulation locale seulement sur la rue Morin du jeudi 8 août 2024 à 6 h au mardi 13 août 2024 à 17 h.

QUE le conseil municipal demande au Festival Musique du Bout du Monde de publiciser auprès de la population et des commerçants la fermeture et l'utilisation des rues ainsi que l'utilisation des infrastructures municipales.

RÉS. 24-07-007

PAIEMENT DE FACTURE – RÉNOVATION C.M. (9248-7933 QUÉBEC INC.)

CONSIDÉRANT QUE nous avons dû faire le transport et l'entreposage de l'unité de ventilation de la salle de spectacle;

CONSIDÉRANT QUE nous avons retenu les services de Rénovation C.M. (9248-7933 Québec Inc.), pour la location et le transport de l'unité de ventilation;

CONSIDÉRANT la facture #1715 de Rénovation C.M. (9248-7933 Québec Inc.) au montant de 3 000 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le paiement de la facture #1715 de Rénovation C.M. (9248-7933 Québec Inc.) au montant de 3 000 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1109-10.

RÉS. 24-07-008

MAIRE SUPPLÉANT ET SUBSITUT DU MAIRE

Selon l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, le Conseil doit désigner un conseiller comme maire suppléant ainsi qu'un substitut du maire selon l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale;

Les derniers conseillers qui ont occupé ce poste, du terme plus récent au plus ancien, sont, Réal Côté, Charlie-Maude Giroux Bossé, Jean-Michel Noël, Mathieu Denis, Ghislain Smith, et Carmelle Mathurin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseiller James Keays soit nommé maire suppléant pour une période de six (6) mois, soit du 1er août 2024 au 31 janvier 2025, tel que prévu à l'article 56 de la Loi sur les cités et villes, ainsi que substitut du maire en vertu de l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale.

RÉS. 24-07-009

VENTE D'UNE PARCELLE DE ROUTE DÉSAFFECTÉE À MONSIEUR DYLAN MÉTHOT – LOT 4 713 990 PTIE, CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le contribuable susdit est propriétaire de la propriété portant le numéro de matricule 1302-72-3362;

CONSIDÉRANT QU'il désire faire l'acquisition d'une parcelle de route désaffectée bornant sa propriété susdite connue et désignée comme étant une partie du lot 4 713 990, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la politique de vente de parcelle de route désaffectée, l'avis des Services de la Ville a été sollicité et aucune objection n'a été soulevée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire de la parcelle de route;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé.

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil accepte de vendre à monsieur Dylan Méthot ou ses ayants-droits une parcelle de route désaffectée connue et désignée comme étant une partie du lot 4 713 990, cadastre du Québec sans garantie légale et aux risques et périls de l'acquéreur et ce, pour une somme de 100 \$, plus les taxes applicables.

QUE les frais d'arpentage et de notaire soient à la charge de l'acquéreur.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE l'acte de vente devra être signé avant le 1er mars 2025

RÉS. 24-07-010

INDEMNITÉ PROVISIONNELLE ADDITIONNELLE – DOSSIER D'EXPROPRIATION SAI-Q-260849-2203

CONSIDÉRANT QUE le 24 mars 2022 la ville de Gaspé a procédé à l'inscription d'un avis d'expropriation au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gaspé sous le numéro 27 108 625 et ce, à l'encontre du lot 4 054 805, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le 17 juin 2022 la ville de Gaspé a fait signifier un avis de transfert de propriété et que ledit avis a été publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Gaspé le 8 juillet 2022 sous le numéro 27 402 020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de cet avis de transfert de propriété, la ville de Gaspé est devenue légalement propriétaire de l'immeuble exproprié le 24 juillet 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette expropriation est à des fins d'utilité publique et ce, dans le but de permettre la construction d'un lien routier reliant le parc industriel des Augustines et le port de Sandy-Beach;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gaspé et les expropriés ont conclu une transaction aux termes de laquelle les expropriés ont accepté, à titre d'indemnité d'expropriation, un bien substitut, à savoir les lots 4 054 804 et 4 054 801 (terrain substitut) ainsi qu'un bâtiment résidentiel substitut comprenant 2 logements (bâtiment substitut);

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la transaction intervenue, les expropriés ont procédé au déplacement du bâtiment substitut sur le terrain substitut, et que la ville s'est engagée à avancer aux expropriés, à titre d'indemnité provisionnelle additionnelle, une indemnité provisionnelle additionnelle afin de permettre le paiement des travaux requis;

CONSIDÉRANT QUE les expropriés ont fourni des soumissions d'entrepreneurs pour la réalisation des travaux requis aux fins du déplacement du bâtiment substitut sur le terrain substitut;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption de la résolution 23-05-015, la ville a versé les sommes nécessaires au paiement des soumissions de Héneault et Gosselin du 14 avril 2023 et de Clempro du 17 avril 2023;

CONSIDÉRANT QUE les expropriés ont soumis à la ville des factures de leur entrepreneur pour la réalisation des travaux requis aux fins du déplacement du bâtiment substitut sur le terrain substitut, notamment les travaux prévus à la soumission de Clempro du 25 avril 2023:

CONSIDÉRANT QUE la facture 1939 au montant de 85 554.72 \$ de l'entrepreneur soumise par l'évaluateur des expropriés a été approuvée par l'évaluateur mandaté par la ville à l'exception d'un montant de 6 135.28 \$ qui doit être retranché représentant des travaux non autorisés ou représentant des déficiences;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'adoption de la résolution 23-11-009, la ville a versé les sommes nécessaires pour couvrir le paiement de la facture 1939 jusqu'à concurrence d'un montant de 79 419.44 \$;

CONSIDÉRANT QUE la facture 1936 au montant de 36 951.83 \$ de l'entrepreneur pour la réalisation des travaux requis aux fins du déplacement du bâtiment substitut sur le terrain substitut et soumise par l'évaluateur des expropriés a été approuvée par l'évaluateur mandaté par la ville;

CONSIDÉRANT QUE les expropriés et la ville se sont entendus à l'effet que la ville est disposée à verser une indemnité provisionnelle additionnelle de 36 951.83 \$ aux expropriés afin de permettre le paiement de la facture 1936 de l'entrepreneur des expropriés;

CONSIDÉRANT QUE les parties concluront une entente écrite en ce sens;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que le conseil autorise le versement d'une indemnité provisionnelle additionnelle par la ville au bénéfice des expropriés, jusqu'à concurrence d'un montant de 36 951.83 \$, sous réserve de la conclusion d'une entente écrite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël.

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise le versement aux expropriés d'une indemnité provisionnelle additionnelle jusqu'à concurrence de 36 951.83 \$, sous réserve de la conclusion d'une entente écrite entre les parties.

QUE le conseil autorise le directeur des services administratifs et de l'aéroport à procéder à l'émission des chèques requis afin de mettre en œuvre la présente résolution.

QUE le conseil autorise le maire et la greffière à signer l'entente écrite à intervenir avec les expropriés, afin de baliser les modalités du versement de l'indemnité provisionnelle additionnelle convenue.

QUE les deniers nécessaires aux fins de la mise en œuvre de la présente résolution soient puisés à même le règlement d'emprunt 1476-22.

RÉS. 24-07-011

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 23-06-021 – VENTE D'UN TERRAIN LOT 3 811 163 PARTIE, CADASTRE DU QUÉBEC AUBERGE CARIBOU INC.

CONSIDÉRANT la résolution 23-06-021;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le 7^e paragraphe des recommandations afin de prolonger le délai pour la signature de l'acte chez le notaire au 30 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le 7^e paragraphe des recommadations de la résolution 23-06-021 soit modifié afin qu'il se lise comme suit :

« QUE l'acte de vente soit signé avant le 30 septembre 2024 »

RÉS. 24-07-012

BAUX À DES FINS COMMUNAUTAIRES SANS BUT LUCRATIF – MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS – GESTION DES PLAGES CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gaspé de gérer plus efficacement certaines plages sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE depuis l'année 2021, la signature de baux à des fins communautaires sans but lucratif et des baux d'accès public permet de gérer certaines plages sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 21-02-014, adoptée par le conseil municipal lors de sa séance ordinaire du 1^{er} février 2021, autorise le directeur général ou la greffière à signer toutes demandes de certificat d'autorisation ou d'utilisation du territoire public auprès du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF);

CONSIDÉRANT les baux soumis par le MRNF;

CONSIDÉRANT QUE des baux doivent être signés par la Ville de Gaspé afin de gérer certaines plages sur son territoire en 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise la greffière à signer les baux entre la Ville de Gaspé et le ministère des Ressources naturelles et des Forêts afin de gérer plus efficacement certaines plages sur son territoire de juin 2024 au 31 mai 2025 et à payer les droits relatifs à ces baux.

QUE la dépense soit imputée au code budgétaire 02-701-40-499.

RÉS. 24-07-013

BENEVA ASSURANCES GÉNÉRALES – AJOUT DU 155, RUE DE LA REINE – PAIEMENT DE FACTURE DU 2024-07-01

CONSIDÉRANT QUE certains services de la ville sont relocalisés au 155, rue de la Reine pendant la durée des travaux de rénovation majeurs à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE les locaux loués au 155, rue de la Reine se doivent d'être assurés pendant la durée du bail;

CONSIDÉRANT la facture datée du 2024-07-01 pour un avenant d'ajustement pour les assurances générales des biens 2024, au montant de 211 \$, plus les taxes applicables, pour un montant total de total 229.99 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil autorise le Directeur des Services administratifs à acquitter la facture de Beneva Assurances générales, pour un avenant d'ajustement pour l'assurance générale des biens 2024, pour des locaux loués au 155, rue de la Reine, au montant de 211 \$, plus les taxes applicables, pour un montant de total de 229.99 \$.

QUE la dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-420.

RÉS. 24-07-014

PAIEMENT DE FACTURE – ASSURANCES BFL CANADA RISQUES ET ASSURANCES INC. – ASSURANCES CYBER RISQUES – RENOUVELLEMENT 2024-2025

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 19-02-052, la municipalité a accordé à BFL Canada risques et assurances inc., le contrat d'assurances cyber-risques pour une durée de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE le coût exigible pour le renouvellement de la police assurances cyber-risques du 1er juillet 2024 au 1er juillet 2025 est de 16 383.69 \$, taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le Conseil autorise le directeur des services administratifs à acquitter la facture d'assurances cyber-risques 2019-2024, renouvellement 2024-2025, auprès de BFL Canada risques et assurances lnc au montant de 16 383.69 \$, taxes incluses.

QUE la dépense soit imputée au code budgétaire 02-190-00-420.

RÉS. 24-07-015

ACCEPTATION D'UN PROJET D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 1156-11 ET DATE DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION (PREMIER PROJET 1156-11-67)

IL est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël

ET résolu à l'unanimité,

QUE le projet d'amendement au règlement 1156-11 décrit ci-après soit accepté :

Règlement 1156-11-67:

Règlement amendant le règlement de zonage 1156-11 en :

 remplaçant l'usage spécifiquement permis autorisé « Terrain de camping d'un maximum de 8 emplacements comme usage complémentaire à un usage de la classe C-10 est autorisé, mais doit être soumis au PIIA » dans la zone M-412 par « Chalets touristiques locatifs, d'un maximum de 9, comme usage complémentaire à un usage de la classe C-10 est autorisé, mais doit être soumis au PIIA;

QUE l'assemblée de consultation soit tenue au Centre Élias-Dufresne à Rivière-au-Renard, le 19 août 2024, à 16h00.

RÉS. 24-07-016

MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 23-12-009 VENTE D'UNE PARCELLE DE ROUTE DÉSAFFECTÉE LOT 4 714 019, PARTIE, CADASTRE DU QUÉBEC MONSIEUR PASCAL CARON-SAVARD

CONSIDÉRANT la résolution 23-12-009;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le 4^e paragraphe des recommandations afin de prolonger le délai pour la signature de l'acte chez le notaire au 30 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël.

ET résolu à l'unanimité,

QUE le 4^e paragraphe des recommadations de la résolution 23-12-009 soit modifié afin qu'il se lise comme suit :

« QUE l'acte de vente soit signé avant le 30 septembre 2024 »

RÉS. 24-07-017

PAIEMENT FACTURES – PLATEFORME KALEIDOS – BUDGET PARTICIPATIF

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a lancé la première édition de son budget participatif;

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser ce projet, une plateforme participative devait être créée dans le but de respecter toutes les étapes du processus;

CONSIDÉRANT QUE les devis fournis par Kaleidos agence web convenaient aux attentes;

CONSIDÉRANT les factures 5080 et 5063 soumises Kaleidos agence web aux montants respectifs de 1 975 \$ et 285,72 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement des factures 5080 et 5063 aux montants respectifs de 1 975 \$ et de 285,72 \$, plus les taxes applicables à Kaleidos agence web.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

RÉS. 24-07-018

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 24-02-011 – OFFRE DE SERVICE CLUB DE SAUVETAGE LE KRAKEN

CONSIDÉRANT la résolution 24-02-011 acceptant l'offre de service du Club de sauvetage Le Kraken pour la période du 11 juin au 10 septembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le club a avisé la ville qu'il ne pourra rendre les services prévus pour la période estivale 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la résolution 24-02-011 soit abrogée.

RÉS. 24-07-019

AVENANT #2 HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES – SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA MONTÉE POINTE-NAVARRE

CONSIDÉRANT la réalisation des travaux de réfection de la montée Pointe-Navarre (phase 1);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mandaté Tétra Tech QI inc. pour faire la conception et la surveillance afin de mener à bien les travaux de construction (21-06-074);

CONSIDÉRANT QUE la surveillance chantier était estimée à 200 heures mais que les travaux ont nécessité 268 heures de surveillance chantier;

CONSIDÉRANT la demande d'honoraires supplémentaires pour la surveillance chantier au montant de 7 915.20 \$, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise l'avenant #2 de Tétra Tech QI inc. pour les honoraires supplémentaires relativement à la surveillance chantier des travaux de réfection de la montée Pointe-Navarre au montant de 7 915.20 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1503-23.

RÉS. 24-07-020

PAIEMENT DE FACTURE –
SERVICES PROFESSIONNELS
POUR LA PRISE DE VUE AÉRIENNE –
PROJET DE LA CAPITALE DES PÊCHES MARITIMES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE la Ville désirait obtenir des images photo et vidéo aériennes du projet de la Capitale des pêches maritimes du Québec;

CONSIDÉRANT le mandat accordé à Simon Bujold;

CONSIDÉRANT la facture #2024-003 du 6 juin 2024 au montant de 650 \$:

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture #2024-003 de Simon Bujold au montant de 650 \$ pour la fourniture d'images photo et vidéo aériennes du projet de la Capitale des pêches maritimes du Québec à Rivière-au-Renard.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1512-23.

RÉS. 24-07-021

CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE – OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 1 DU PRACIM - RÉFECTION DE L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales est responsable de la gestion du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

CONSIDÉRANT le projet présenté par la Ville de Gaspé afin de procéder à la réfection de son hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE la ministre des Affaires municipales a accordé une aide financière maximale de 1 974 700 \$ pour les travaux à être effectués par la municipalité relativement au projet susdit;

CONSIDÉRANT QUE le coût des dépenses admissibles pour le projet a été évalué à 3 038 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le ministère a fait parvenir à la municipalité une convention d'aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) (dossier numéro 2030470);

CONSIDÉRANT l'avis favorable des divers services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière à procéder à la signature de la convention d'aide financière avec la ministre des Affaires municipales relativement à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) (dossier numéro 2030470) dans le projet de réfection de l'hôtel de ville.

QUE la Ville de Gaspé s'engage à payer sa part des coûts admissibles du projet ainsi que les coûts d'exploitation du projet.

RÉS. 24-07-022

MODIFICATION DES ZONES DE DÉPASSEMENT ENTRE LE 271 ET LE 308, MONTÉE DE RIVIÈRE-MORRIS

CONSIDÉRANT QUE l'on retrouve deux (2) zones de dépassement entre le 271 et le 308, montée de Rivière-Morris;

CONSIDÉRANT la circulation élevée dans ce secteur et le grand nombre d'entrées résidentielles et commerciales;

CONSIDÉRANT QUE la zone de dépassement vers l'ouest a une distance approximative de 290 m et que celle vers l'est a une distance approximative de 250 m et qu'elles sont consécutives l'une de l'autre;

CONSIDÉRANT QUE la zone de dépassement vers l'ouest se franchit en 14.9 secondes en respectant la limite de vitesse et celle vers l'est en 12.8 secondes, soit la durée d'une courte inattention;

CONSIDÉRANT la présence de deux commerces importants dans la section où le dépassement vers l'ouest est permis;

CONSIDÉRANT QUE ce tronçon est également utilisé par les marcheurs et cyclistes;

CONSIDÉRANT la demande de certains propriétaires du secteur d'enlever ces zones de dépassement;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de sécuriser ce tronçon de route en enlevant ces zones de dépassement, et cela même si ces zones de dépassement peuvent être conformes aux règles en vigueur au ministère des Transports et de la Mobilité durable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable de procéder à l'enlèvement des zones de dépassement entre le 271 et le 308, montée de Rivière-Morris.

NOTE

DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$
TOTALISANT PLUS DE 25 000 \$ PAR FOURNISSEUR - 2024

Le directeur général adjoint dépose au conseil la liste des contrats de plus de 2 000 \$ totalisant plus de 25 000 \$ par fournisseur au 30 juin 2024.

RÉS. 24-07-023

ENTENTE AVEC GASPÉ, BERCEAU DU CANADA – GESTION DU SITE BERCEAU DU CANADA

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est propriétaire du site de Berceau du Canada;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a confié la gestion et l'opération du site, ainsi que l'organisation d'activités qui pourront y prendre place à l'organisme Gaspé, Berceau du Canada;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de gestion signée en 2018 prenait fin le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler cette entente de gestion;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir les conditions de cette gestion et les modalités de collaboration entre les parties, notamment en ce qui concerne l'utilisation, la gestion et l'entretien du site;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser le rôle, les droits et les responsabilités des parties relativement à :

- l'utilisation du site;
- la gestion des opérations du site;
- la location ou le prêt du site;
- l'entretien, la réparation et l'amélioration du site et de ses équipements;
- la répartition des coûts d'opération et d'entretien;
- l'organisation et la tenue des activités pouvant s'y dérouler;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs généraux de l'entente sont :

- favoriser le développement et l'accès aux populations locales et touristiques à une offre d'activités historiques, culturelles et de loisirs, particulièrement en saison estivale et automnale;
- tendre à une utilisation maximale du site dans un souci de saine gestion et de développement d'activités historiques, culturelles et de loisirs sur le site;
- instaurer une collaboration étroite entre Gaspé, Berceau du Canada et la Ville de Gaspé afin de favoriser le bon fonctionnement du site et de répondre adéquatement aux besoins du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'entente de gestion du site a été élaboré en concertation avec l'organisme Gaspé, Berceau du Canada:

CONSIDÉRANT le protocole d'entente soumis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte les termes de l'entente entre la Ville de Gaspé et Gaspé, Berceau du Canada pour la gestion du site Berceau du Canada, telle que présentée.

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer la présente entente de gestion et le cas échéant, y apporter des modifications mineures.

RÉS. 24-07-024

ENTENTE AVEC LE CENTRE SOCIO-CULTUREL MANOIR LEBOUTILLIER – GESTION DU SITE DU MANOIR LE BOUTILLIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé est propriétaire de l'immeuble situé au 578, boulevard du Griffon à Gaspé connu comme étant le Manoir Le Boutillier;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé a confié la gestion et l'opération du site, ainsi que l'organisation des activités qui pourront y prendre place;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de gestion signée en 2018 prenait fin le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler cette entente de gestion;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir les conditions de cette gestion et les modalités de collaboration entre les parties, notamment en ce qui concerne l'utilisation, la gestion et l'entretien du site;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de préciser le rôle, les droits et les responsabilités des parties relativement à :

- l'utilisation du site;
- la gestion des opérations du site;
- la location ou le prêt du site;
- l'entretien, la réparation et l'amélioration du site et de ses équipements;
- la répartition des coûts d'opération et d'entretien;
- l'organisation et la tenue des activités pouvant s'y dérouler;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs généraux de l'entente sont :

- favoriser le développement et l'accès aux populations locales et touristiques à une offre d'activités historiques, culturelles et de loisirs, particulièrement en saison estivale et automnale;
- tendre à une utilisation maximale du site dans un souci de saine gestion et de développement d'activités historiques, culturelles et de loisirs sur le site;
- instaurer une collaboration étroite entre Le Centre Socio-Culturel Manoir Leboutillier et la Ville de Gaspé afin de favoriser le bon fonctionnement du site et de répondre adéquatement aux besoins du milieu;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de l'entente de gestion du site a été élaboré en concertation avec le Centre Socio-Culturel Manoir Leboutillier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accepte les termes de l'entente entre la Ville de Gaspé et Le Centre Socio-Culturel Manoir Leboutillier pour la gestion de l'immeuble situé au 578, boulevard du Griffon à Gaspé connu comme étant le Manoir Le Boutillier, telle que présentée.

QUE le conseil municipal autorise le maire et la greffière à signer la présente entente de gestion et le cas échéant, y apporter des modifications mineures.

RÉS. 24-07-025

AVENANT #1 - TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ENVELOPPE ET SYSTÈME CVCA DE L'HÔTEL DE VILLE DE GASPÉ

CONSIDÉRANT la résolution 24-02-039 octroyant le contrat pour les travaux de rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment et du système CVCA de l'hôtel de ville à Construction Cotton inc.;

CONSIDÉRANT l'avenant #1 du 3 juillet 2024 produit par l'architecte au montant de 42 021.25 \$, plus les taxes applicables, qui inclut les directives de changements suivantes :

- A01 retrait des matériaux contenant de l'amiante 1 490.25 \$
- A02 le détail 70 "Détail puit de câbles" est modifié 0.00\$
- ME01 fournir et installer un système complet de paratonnerre Travaux d'excavation et remblais - Travaux de parafoudre pour le raccordement sur l'entrée d'eau du bâtiment 38 825.08 \$
- ME03 modification du passage de la ventilation 1 705.92 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse, l'avenant #1 s'avère conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de l'architecte, Mathieu Fleury, architecte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de l'avenant #1 à Construction Cotton inc. au montant de 42 021.25 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1511-23.

RÉS. 24-07-026

AIDE FINANCIÈRE – CAMP DE JOUR SPÉCIALISÉ – MUSÉE DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QUE le Musée de la Gaspésie va implanter un camp de jour spécialisé sur le territoire de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE ce projet permettrait d'initier les jeunes à la culture, au patrimoine et à l'histoire;

CONSIDÉRANT QUE, selon les projections présentées, ce projet s'autofinancerait à partir de la cinquième année de déploiement;

CONSIDÉRANT QUE ce camp de jour spécialisé serait axé sur l'inclusivité;

CONSIDÉRANT QUE différentes actions seront mises en place pour s'assurer que le camp puisse être accessible à l'ensemble du territoire;

CONSIDÉRANT QUE l'expertise développée par ce camp spécialisé sera mise à profit pour les autres camps de jour du territoire de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide déposée par le Musée pour le camp de jour est une aide financière pour les quatre premières années et qu'aucune aide récurrente provenant de la Ville de Gaspé ne sera requise par la suite;

CONSIDÉRANT QUE pour la deuxième, troisième et quatrième année, la possibilité de jumeler l'aide financière à l'entente de développement culturel entre la ville et la MRC sera évaluée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal accorde une aide financière au Musée de la Gaspésie pour le camp de jour spécialisé, soit 35 000 \$ pour l'année 2024, 20 000 \$ pour l'année 2025, 20 000 \$ pour l'année 2026 et 20 000 \$ pour l'année 2027.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

RÉS. 24-07-027

APPUI AUX DEMANDES CITOYENNES POUR UN NÉPHROLOGUE

CONSIDÉRANT les récents investissements du CISSS de la Gaspésie afin de doter la région d'un service d'hémodialyse plus adapté et performant;

CONSIDÉRANT les démarches et pressions citoyennes qui étaient derrière ce dossier, lesquelles ont été généralement soutenues par la classe politique et le Conseil de la Ville de Gaspé;

CONSIDÉRANT les nouvelles démarches citoyennes afin que le CISSS de la Gaspésie se dote d'un néphrologue attitré sur son territoire, puisque nous serions la seule région au Québec à ne pas avoir ce type de médecin spécialiste attitré à son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les patients atteints de maladies rénales doivent se déplacer jusqu'à Rimouski, ce qui représente près de 5 heures de route en aller simple pour des personnes malades, afin de recevoir des soins requis à leur état;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal de la Ville de Gaspé appuie les demandes citoyennes à l'effet que le CISSS de la Gaspésie se dote d'un néphrologue au sein des effectifs de son territoire.

QUE le conseil demande au CISSS de la Gaspésie de requérir du ministère de la Santé et des Services sociaux le financement requis à cet effet.

RÉS. 24-07-028

EMBAUCHE AUX POSTES TEMPORAIRES DE JOURNALIER

CONSIDÉRANT les mouvements de personnel interne (convention CSN) et le processus d'affichage externe effectué en avril 2024 afin de combler des remplacements temporaires pour l'été 2024;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Daniel Delage au poste temporaire de journalier et ce, débutant le 9 juillet 2024 jusqu'au 20 septembre 2024 avec possibilité de prolongation selon les postes à remplacer.

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Brendan Rehel au poste temporaire de journalier et ce, débutant le 15 juillet 2024 jusqu'au 20 septembre 2024 avec possibilité de prolongation selon les postes à remplacer.

QUE les conditions d'embauche soient la classe 2, échelon 1 de l'échelle salariale des cols bleus de la convention collective en vigueur.

QUE la dépense salariale soit imputée aux codes budgétaires 02-320-00-141.

RÉS. 24-07-029

EMBAUCHE D'UNE PERSONNE SALARIÉE AU POSTE SAISONNIER DE CHAUFFEUR-JOURNALIER

CONSIDÉRANT le processus de recrutement interne et externe effectué pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE nous n'avons reçu aucune candidature interne pour ce poste;

CONSIDÉRANT le processus de recrutement externe pour ce poste et la recommandation unanime du comité de sélection à la suite des entrevues qui se sont déroulées en juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'engagement de monsieur Zachary Lavoie au poste saisonnier d'été de chauffeur-journalier et ce, en date du 9 juillet 2024.

QUE les conditions de traitement incluses dans la convention collective soient appliquées, soit la classe 3, échelon 1.

QUE la période d'essai soit celle prévue à la convention collective en vigueur et débutant à compter de la première journée de travail.

QUE le titulaire du poste devra fournir un certificat médical de bonne santé et un formulaire d'antécédents criminels ainsi que s'engager à réussir la formation santé et sécurité sur les chantiers de construction dans les six mois de son entrée en fonction.

QUE la dépense salariale soit imputée au code budgétaire portant le numéro 02-320-00-141.

RÉS. 24-07-030

DÉMISSION D'UNE PERSONNE SALARIÉE

CONSIDÉRANT que la personne salariée portant le numéro 10870 nous a remis une lettre de démission le 17 juin 2024 en indiquant que sa démission était effective en date du 3 juillet 2024 à 16h30;

CONSIDÉRANT que nous devons mettre fin au lien d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal entérine la démission de la personne salariée portant le numéro 10870 et mette fin au lien d'emploi, et ce, rétroactivement au 3 juillet 2024 à 16h30.

QUE le conseil municipal en profite pour la remercier pour son travail au sein de la municipalité depuis son entrée en fonction en mars 2023.

QUE le directeur des Services administratifs, soit, par la présente, autorisé à rembourser à la personne salariée, sous forme monétaire, le solde des banques de congés, de vacances annuelles non épuisées ou autres indemnités dues.

RÉS. 24-07-031

FIN DE LA PÉRIODE D'ESSAI D'UN TITULAIRE AU POSTE ANNUEL DE CHAUFFEUR-JOURNALIER (ÉTÉ JOUR ET HIVER NUIT)

CONSIDÉRANT QUE la période d'essai d'un titulaire au poste annuel de chauffeur de camion de l'écureur d'égout et du camion de vidange de fosses septiques-journalier(été) et chauffeur-journalier (hiver) soit, monsieur Stéphane Matte, est complétée et s'est avérée concluante selon la recommandation de son supérieur immédiat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal confirme officiellement monsieur Stéphane Matte dans sa fonction de poste annuel de chauffeur-journalier (été jour et hiver nuit) à la Ville de Gaspé, au salaire et aux conditions prévus à la convention collective actuellement en vigueur.

RÉS. 24-07-032

ADOPTION DE LA DESCRIPTION DE FONCTION DU POSTE DE DIRECTEUR.TRICE DE L'INGÉNIERIE

CONSIDÉRANT la volonté de procéder à la modification du poste de directeur ou directrice des projets majeurs et de modifier l'appellation

du poste par directeur ou directrice de l'ingénierie et de procéder à l'adoption de la nouvelle description de fonction présentée au conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil adopte la nouvelle appellation du poste ainsi que la description de fonction du poste de directeur ou directrice de l'ingénierie présentée au conseil.

RÉS. 24-07-033

MODIFICATION AUX PÉRIODES DE CONGÉ SANS SOLDE À TRAITEMENT DIFFÉRÉ

CONSIDÉRANT les résolutions 20-02-056 et 21-10-025 autorisant la demande de congé sabbatique à traitement différé présentée par la personne salariée portant le numéro 170120, et ce, à compter du 1er mars 2020;

CONSIDÉRANT la demande de la personne salariée de reporter sa période de congé sans solde prévu en septembre 2024 pour la débuter le 6 janvier 2025 pour une durée de six mois;

CONSIDÉRANT QUE cela modifie l'annexe C que la personne avait signée ainsi que le directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal entérine la demande de report du congé sabbatique du traitement différé de la personne salariée portant le numéro 170120 pour débuter le 6 janvier 2025 pour une période de six mois.

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à signer l'annexe C modifiée qui détermine les conditions du congé sabbatique à traitement différé pour refléter ce report.

RÉS. 24-07-034

ATTRIBUTION À L'INTERNE DU POSTE ANNUEL DE PRÉPOSÉ À L'AVITAILLEMENT À L'AÉROPORT

CONSIDÉRANT le processus d'affichage interne (convention CSN) réalisé dans le but de combler ce nouveau poste;

CONSIDÉRANT QUE sept personnes salariées syndiquées ont postulé sur ce poste et que les trois personnes ayant les dates d'embauches les plus anciennes possèdent les qualifications requises et qu'elles ont refusé le poste et que la quatrième personne a accepté le poste et qu'elle est qualifiée pour le faire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de monsieur Jeremy Rehel au poste annuel de préposé à l'avitaillement à l'aéroport, et ce, dès que la personne pourra être remplacée à son ancien poste.

QUE la période d'adaptation soit de quatre-vingts (80) heures tel qu'entendu entre l'Employeur et le syndicat.

QUE les conditions salariales soient la classe 3 l'échelle salariale des cols bleus à l'échelon où la personne salariée est rendue tel que convenu dans la convention collective en vigueur.

QUE la dépense salariale soit imputée au code budgétaire 02-371-00-141.

RÉS. 24-07-035

ACCEPTATION PROCÈS-VERBAL COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME RÉUNION DU 19 JUIN 2024

CONSIDÉRANT la recommandation positive à la demande de dérogation mineure présentée lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme le 19 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté ce jour les recommandations incluses au procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 juin 2024;

IL est proposé par le conseiller Jean-Michel Noël,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 juin 2024, soit accepté avec ses recommandations.

QUE le conseil municipal autorise également la consultation écrite des personnes intéressées par la demande de dérogation mineure présentée au comité consultatif d'urbanisme le 19 juin 2024 et qui sera étudiée lors d'une prochaine séance du conseil. Cette consultation écrite sera annoncée dans le même avis que celui annonçant la date de l'étude de la demande par le conseil municipal.

À 20 h 38, la deuxième période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance se poursuit.

RÉS. 24-07-036

FERMETURE DE LA SÉANCE

À 20 h 39 aucune question n'étant posée, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la séance soit fermée.

Daniel Côté, maire Sébastien Fournier, greffier adjoint

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle du Centre Élias-Dufresne, le mercredi 17 juillet 2024 à 16 h 00, à laquelle assistaient le conseiller Mathieu Denis, le conseiller Jean-Michel Noël, la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé, le conseiller

Réal Côté, le conseiller James Keays, le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence de M. le maire Daniel Côté.

Étaient également présents, M. Jocelyn Villeneuve, directeur général, M. Sébastien Fournier, directeur général adjoint et greffier adjoint, M. Michel Cotton, directeur du Service des travaux publics et M. Marc Dupont, coordonnateur de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

M. le Maire mentionne que les points suivants ont été rayés de l'ordre du jour :

- 2.6 ouverture de soumissions Déboisement préliminaire pour étude géotechnique Mise aux normes du traitement des eaux usées du secteur de Rivière-au-Renard
- 2.8 ouverture de soumissions Services professionnels en ingénierie
 Réalisation d'une étude géotechnique et d'une évaluation environnementale du site (phase 1) Projet de mise aux normes du traitement des eaux usées du secteur Rivière-au-Renard

Les points à l'ordre du jour sont donc les suivants :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 SERVICES MUNICIPAUX
- 2.1 démission d'une personne salariée
- 2.2 autorisation de signature Convention FRR Aide à des projets locaux de vitalisation du volet 4 Parc multigénérationnel de Petit-Cap
- 2.3 comité consultatif d'urbanisme;
- 2.4 demande de soutient financier Traversées de la Gaspésie
- 2.5 avenant #2 Travaux de réfection de l'enveloppe et système CVCA de l'hôtel de ville de Gaspé
- 2.6 entente de principe développement Gestion Bourgade Inc.
- 2.7 demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'Installation de feux rectangulaires à clignotement rapide sur 3 traverses de passages piétonniers
- 3 questions du public

RÉS. 24-07-036

DÉMISSION D'UNE PERSONNE SALARIÉE

CONSIDÉRANT QUE la personne salariée portant le numéro 140804 nous a informé de sa démission par courriel le 9 juillet dernier suite à la fin de son congé sans solde le 29 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE nous devons mettre fin au lien d'emploi;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal entérine la démission de la personne salariée portant le numéro 140804 et mette fin au lien d'emploi, et ce, au 17 juillet 2024 à 16h30.

QUE le conseil municipal en profite pour la remercier pour son travail au sein de la municipalité depuis son entrée en fonction en octobre 2013.

QUE le directeur des Services administratifs soit, par la présente, autorisé à rembourser à la personne salariée, sous forme monétaire, le solde des banques de congés, de vacances annuelles non épuisées ou autres indemnités dues.

RÉS. 24-07-037

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONVENTION FRR – AIDE À DES PROJETS LOCAUX DE VITALISATION DU VOLET 4 – PARC MULTIGÉNÉRATIONNEL DE PETIT-CAP

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ont conclu une entente pour une aide financière dans le cadre du projet « Parc multigénérationnel de Petit-Cap » dans le volet 4 du FRR du gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière s'élève à 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gaspé doit signer une convention d'aide avec le MAMH;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Mathieu Denis,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le directeur général à signer avec le MAMH la convention d'aide relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du projet de « Parc multigénérationnel de Petit-Cap » dans le cadre du volet 4 du FRR du gouvernement du Québec.

RÉS. 24-07-038

ACCEPTATION PROCÈS-VERBAL COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME RÉUNION DU 12 JUILLET 2024

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté ce jour les recommandations incluses au procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 juillet 2024;

IL est proposé par la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 juillet 2024, soit accepté avec ses recommandations.

RÉS. 24-07-039

DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – TRAVERSÉES DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QUE pour la 10e édition de la Transat Québec Saint-Malo, une seule bouée sur tout le parcours de la transat était

présente et que cette dernière était localisée au large de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE Traversées de la Gaspésie a eu le mandat d'organiser le Pôle Gaspé de la Transat Québec Saint-Malo et que l'équipe s'était donné comme mandat de recevoir les bateaux à Gaspé et à Rivière-au-Renard du début à la mi-juin et d'organiser une programmation pour la population de Rivière-au-Renard pour le passage de la bouée du 30 juin au 3 juillet;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de la TDLG a su rassembler un photographe, une vidéaste et un pilote de drone qui ont donné à cet événement une envergure internationale par leurs images de qualité exceptionnelle;

CONSIDÉRANT QUE l'équipe de la TDLG a le désir de faire réaliser un montage de ces images afin de positionner Gaspé comme une destination incontournable auprès des européens sous forme d'une capsule qui serait diffusée au public de Saint-Malo;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier reçue de la TDLG pour un montant de 1 500 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Côté,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé accorde un soutien financier à la TDLG au montant de 1 500 \$ afin de réaliser un montage d'images sous forme de capsule dans le but de promouvoir la Ville de Gaspé auprès du public européen et ainsi renforcir le sentiment d'appartenance des équipages qui sont passés par la bouée de Rivière-au-Renard.

QUE la dépense soit imputée au code budgétaire 02-702-90-999.

RÉS. 24-07-040

AVENANT #2 – TRAVAUX DE RÉFECTION DE L'ENVELOPPE ET SYSTÈME CVCA DE L'HÔTEL DE VILLE DE GASPÉ

CONSIDÉRANT la résolution 24-02-039 octroyant le contrat pour les travaux de rénovation de l'enveloppe extérieure du bâtiment et du système CVCA de l'hôtel de ville à Construction Cotton inc.;

CONSIDÉRANT l'avenant #2 du 11 juillet 2024 produit par l'architecte au montant de 696 419.65 \$, plus les taxes applicables, qui inclut les directives de changements suivantes :

- A03 démolir et reconstruire entièrement les murs extérieurs existants
 642 604.67 \$
- S01 ajouts de renforts en acier au pourtour des fenêtres
 34 972.91 \$
- ME04 démanteler temporairement tout l'électricité et tout appareils électriques et les réinstaller une fois les murs reconstruits
 18 842.07 \$

CONSIDÉRANT QU'après analyse, l'avenant #2 s'avère conforme;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de l'architecte, Mathieu Fleury, architecte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal autorise le paiement de l'avenant #2 à Construction Cotton inc. au montant de 696 419.65 \$, plus les taxes applicables.

QUE la dépense soit imputée au règlement d'emprunt 1511-23.

RÉS. 24-07-041

ENTENTE DE PRINCIPE – DÉVELOPPEMENT GESTION BOURGADE INC.

CONSIDÉRANT QUE Gestion Bourgade Inc. est actuellement en élaboration d'un projet de développement sur les lots 4 054 224, 4 055 572 et 4 055 866, cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a fait part à la Ville de ses intentions de développer l'immeuble à des fins résidentielles et commerciales, aux fins d'y créer un « écoquartier » dont une grande partie serait affectée à un usage de moyenne et forte densité résidentielle;

CONSIDÉRANT les enjeux importants de logement sur l'ensemble du territoire québécois et, tout particulièrement, sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est localisé à l'intérieur d'un périmètre urbain et serait desservi en aqueduc et égout;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur a réalisé un concept de développement d'écoquartier, a procédé à l'acquisition du terrain et a fait réaliser des plans d'ingénierie préliminaire;

CONSIDÉRANT QUE pour poursuivre l'élaboration de son projet, le promoteur désire que la Ville confirme son intérêt pour le présent projet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville juge que l'immeuble est, selon les informations qui lui ont actuellement été communiquées, propice à la réalisation de ce projet;

CONSIDÉRANT cependant que plusieurs validations devront être faites avant la réalisation du projet et son approbation définitive par la Ville, incluant certaines modifications à la réglementation;

CONSIDÉRANT les démarches déjà réalisées par le promoteur pour la réalisation de ce projet et celles qu'il entend réaliser, ce dernier étant conscient cependant des étapes et actions liées à la réalisation du projet et du caractère incertain de la réalisation de ces dernières;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est, à ce stade-ci, favorable à la réalisation du projet du promoteur;

CONSIDÉRANT le projet d'entente de principe présenté au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil autorise la greffière et le maire à signer l'entente de principe soumise au conseil, confirmant l'intérêt de la Ville et les modalités applicables à la poursuite de la réalisation du projet de développement proposé par Gestion Bourgade Inc. sur les lots 4 054 224, 4 055 572 et 4 055 866, cadastre du Québec.

QUE la greffière soit autorisée, le cas échéant, à apporter des modifications mineures à l'entente.

RÉS. 24-07-042

DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE POUR L'INSTALLATION DE FEUX RECTANGULAIRES À CLIGNOTEMENT RAPIDE SUR 3 TRAVERSES DE PASSAGES PIÉTONNIERS

CONSIDÉRANT QUE certains passages piétonniers sur le réseau supérieur nécessitent une amélioration de la visibilité de leur signalisation, notamment ceux localisés aux endroits suivants :

- Celui traversant la montée de Wakeham et qui est localisé à proximité de l'immeuble sis au 179, montée de Wakeham (maison Horatio Le Boutillier);
- Celui traversant le boulevard de Gaspé et qui est localisé sur le côté ouest de l'intersection de la rue Chrétien et du boulevard de Gaspé (près du 25, boulevard de Gaspé, Rona);
- Celui traversant la montée de Sandy Beach et qui est localisé en façade de l'immeuble sis au 48-50 montée de Sandy Beach;

CONSIDÉRANT QUE ces passages pour piétons sont situés à des endroits où la route est large et où l'on retrouve un flux très important de circulation;

CONSIDÉRANT QUE les feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR) font maintenant partie des options possibles, selon certains critères, pour améliorer la visibilité de la signalisation des passages pour piétons;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'installation améliore la visibilité de la signalisation des passages en attirant davantage l'attention des conducteurs circulant sur la route;

CONSIDÉRANT QUE ce type d'installation permet aux piétons d'avertir les usagers circulant sur la route de leur intention de traverser;

CONSIDÉRANT QUE ces panneaux sont conçus pour être installés à des passages ciblés, notamment parce qu'ils sont situés à un endroit où la route est large, la vitesse est plus élevée et où il y a une présence importante de véhicules;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE la Ville de Gaspé demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'installation de feux rectangulaires à clignotement rapide aux passages pour piétons suivants:

- Celui traversant la montée de Wakeham et qui est localisé à proximité de l'immeuble sis au 179, montée de Wakeham (maison Horatio Le Boutillier);
- Celui traversant le boulevard de Gaspé et qui est localisé sur le côté ouest de l'intersection de la rue Chrétien et du boulevard de Gaspé (près du 25, boulevard de Gaspé, Rona);
- Celui traversant la montée de Sandy Beach et qui est localisé en façade de l'immeuble sis au 48-50 montée de Sandy Beach.

À 16 h 15, la période de questions est ouverte.

Aucune question n'étant posée, la séance est fermée.

Daniel Côté, maire

Sébastien Fournier, greffier adjoint

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue en la salle de réunion des bureaux temporaires de l'hôtel de ville, située au 155, rue de la Reine, le jeudi 25 juillet 2024 à 12 h 00, à laquelle assistaient la conseillère Charlie-Maude Giroux Bossé, le conseiller James Keays et le conseiller Ghislain Smith, formant quorum sous la présidence du maire suppléant Réal Côté.

Étaient absents : le conseiller Mathieu Denis et le conseiller Jean-Michel Noël.

Étaient également présents, M. Sébastien Fournier, directeur général adjoint et assistant greffier et M. Jocelyn Villeneuve, directeur général.

M. le Maire suppléant mentionne que les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 SERVICES MUNICIPAUX
- 2.1 aide financière Voile communautaire Gaspé
- 2.2 ouverture de soumissions Déboisement préliminaire pour étude géotechnique Mise aux normes du traitement des eaux usées du secteur de Rivière-au-Renard
- 2.3 ouverture de soumissions Services professionnels en ingénierie
 Réalisation d'une étude géotechnique et d'une évaluation environnementale du site (Phase 1) Projet de mise aux normes du traitement des eaux usées du secteur Rivière-au-Renard
- 3 questions du public

RÉS. 24-07-043

AIDE FINANCIÈRE – VOILE COMMUNAUTAIRE GASPÉ

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière déposée à la Ville de Gaspé par l'organisme "Voile Communautaire Gaspé";

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à rendre accessible au plus grand nombre de personnes la voile de plaisance autour de la péninsule gaspésienne;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme est devenu propriétaire d'un voilier de 26 pieds, basé à la marina de Gaspé;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'aide permettra d'acquérir certains équipements nécessaires à l'utilisation du bateau et afin d'assumer les droits d'accès et frais d'assurance;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Gaspé à soutenir l'organisme et la réalisation du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie une aide financière de 5 000 \$ à l'organisme "Voile Communautaire Gaspé" pour le projet de voile communautaire.

QUE le versement de l'aide soit conditionnel à la réalisation du projet.

QUE la dépense soit imputée au surplus non affecté.

RÉS. 24-07-044

OUVERTURE DE SOUMISSIONS – DÉBOISEMENT PRÉLIMINAIRE POUR ÉTUDE GÉOTECHNIQUE – MISE AUX NORMES DU TRAITEMENT DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT le projet de mise aux normes du traitement des eaux usées du secteur de Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT le mandat d'étude géotechnique et d'évaluation environnementale de site (phase 1) qui sera octroyé à la firme Englobe Corp. pour la finalisation de l'étude préliminaire pour la conception du système de traitement des eaux usées pour le secteur de Rivière-au-Renard:

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser l'étude géotechnique il est nécessaire de procéder au déboisement préliminaire de la ligne de centre des forages à exécuter;

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation auprès de deux firmes pour mener à bien ce mandat, nous avons reçu deux soumissions, soit;

- Groupement Forestier Coopératif de la Péninsule, au montant de 25 300 \$, plus les taxes applicables;
- 9192-8994 Québec inc. (Forêt MC), au montant de 26 100 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse soumission est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est le conseiller Ghislain Smith,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat de déboisement préliminaire, nécessaire à l'étude géotechnique et à l'évaluation environnementale de site (phase 1) pour la finalisation de l'étude préliminaire pour la conception du système de traitement des eaux usées pour le secteur de Rivière-au-Renard, au Groupement Forestier Coopératif de la Péninsule pour un montant de 25 300 \$, plus les taxes applicables.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense soit imputée au futur règlement d'emprunt.

RÉS. 24-07-045

OUVERTURE DE SOUMISSION SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE –
RÉALISATION D'UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET
D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU SITE (PHASE 1) –
PROJET DE MISE AUX NORMES DU TRAITEMENT
DES EAUX USÉES DU SECTEUR RIVIÈRE-AU-RENARD

CONSIDÉRANT le projet de mise aux normes du traitement des eaux usées du secteur Rivière-au-Renard;

CONSIDÉRANT QUE ce projet prévoit la mise en place d'étangs aérés facultatifs en terre, ainsi que la mise en place d'un nouveau poste de pompage ayant une conduite de refoulement d'une longueur de 1.7 km, d'un émissaire d'une longueur de 1.2 km, de la construction d'un bâtiment de services, en plus d'un chemin d'accès d'une longueur de 0.6 km;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de mandater une firme afin de réaliser une étude géotechnique et une évaluation environnementale de site (phase 1) afin de finaliser l'étude préliminaire du projet;

CONSIDÉRANT QU'à la suite à un appel d'offres public sur SEAO pour les services professionnels en ingénierie, nous avons reçu trois (3) soumissions et le résultat de l'évaluation qualitative a établi un pointage intérimaire comme suit :

•	Englobe Corp.	79/100
•	Eurêka Environnement	74/100
•	LER inc.	77.5/100

CONSIDÉRANT QU'après ouverture de l'offre quantitative, le pointage final s'établit comme suit, après application de la formule :

•	Englobe Corp.	4.612
•	Eurêka Environnement	3.750
•	LFR inc	3 879

CONSIDÉRANT QUE le mandat est octroyé à la firme ayant le pointage final le plus élevé conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller James Keays,

ET résolu à l'unanimité,

QUE le conseil municipal octroie le mandat de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une évaluation environnementale de site (phase 1) pour le projet de mise aux normes du traitement des eaux usées du secteur Rivière-au-Renard à la firme Englobe Corp. pour un montant de 171 290 \$, plus les taxes applicables.

QUE le maire et la greffière soient autorisés à signer les documents requis.

QUE la dépense soit imputée au futur règlement d'emprunt.

À 12 h 05, la période de questi	ons est ouverte.		
Aucune question n'étant posée, la séance est fermée.			
Réal Côté, maire suppléant	Sébastien Fournier, assistant greffier		